

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien pour préserver le patrimoine français. En fédérant les énergies publiques et privées, la Fondation participe activement au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1 € de don au patrimoine = 21 € de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Votre don ira à un projet de qualité !

Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. □

► Contact



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Limousin
80 avenue Baudin
87000 Limoges
05 55 08 17 52
limousin@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur



COMMUNE DE MAGNAC-LAVAL

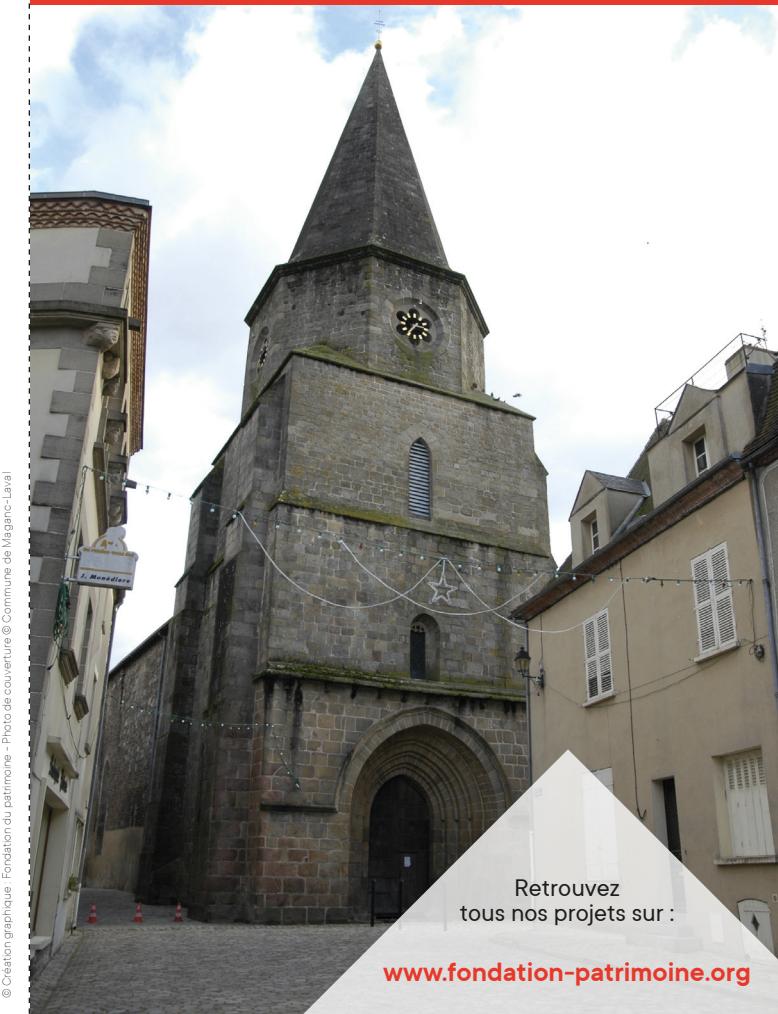
11, place de la République
87190 MAGNAC-LAVAL
05 55 68 52 54
mairie@magnac-laval.fr



JE DONNE !

AIDEZ-NOUS À RESTAURER
**L'ÉGLISE SAINT-MAXIMIN
DE MAGNAC-LAVAL**

Haute-Vienne (87)



©Cleatongraphique - Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Magnac-Laval

► Nos partenaires



Retrouvez
tous nos projets sur :

www.fondation-patrimoine.org

► Sauvegarder un patrimoine religieux du XI ème siècle

► LE PROJET

L'église Saint-Maximin, édifiée dans la première moitié du Xle siècle, constitue un témoin précieux du riche passé historique de Magnac-Laval. Remaniée au fil des siècles, elle présente aujourd'hui une valeur patrimoniale remarquable. Un diagnostic récent a toutefois révélé la présence de nombreuses pathologies nécessitant une intervention.

Les maçonneries sont affectées par des remontées capillaires d'eau, rendant indispensable la mise en œuvre d'un assainissement. Par ailleurs, la charpente et la couverture du vaisseau central nécessitent une reprise importante. La couverture doit être déposée et remplacée, avec repose d'ardoises sur voligeage et réfection complète de la zinguerie.

Une seconde phase de travaux est d'ores et déjà envisagée pour traiter les chapelles latérales.

► LE LIEU ET SON HISTOIRE

Dans la nuit du 20 avril 1576, la foudre s'abattit sur le clocher de l'église Saint-Maximin, détruisant presque toute la couverture et renversant une grande partie des murs de la façade nord. L'effondrement du clocher écrasa deux maisons voisines, causant la mort tragique d'une femme et de son enfant. Sa reconstruction fut rendue possible grâce à la générosité d'Antoine de Fénelon, marquis de Magnac.



Aujourd'hui encore, le clocher en granit constitue un repère emblématique pour les habitants de Magnac-Laval. L'église abrite les reliques de Saint Maximin et reste un lieu de culte vivant, notamment à l'occasion de la procession des Neuf Lieues, qui s'étende chaque lundi de Pentecôte pour un parcours de 54 km à travers la campagne.

► LA MOBILISATION

La restauration de l'église Saint Maximin est un projet porté par la municipalité. Elle fait suite aux recommandations de la DRAC et au diagnostic effectué en 2015. Les études historiques, notamment d'Eric SPARHUBERT, publiées récemment dans le Bulletin de la Société Archéologique du Limousin confirment l'intérêt majeur du projet. La population, les associations locales, la paroisse et la confrérie Saint Maximin seront mobilisées pour la collecte. Pendant les travaux, les entreprises mobilisées contribueront au dynamisme de l'économie locale. Des manifestations organisées pendant la collecte contribueront à animer le bourg et à inciter idéalement les propriétaires à rénover les habitations du bourg ancien.

Montant des travaux	1 420 731 € HT
Objectif de collecte	30 000 €
Début des travaux	1er semestre 2026

©Commune de Magnac-Laval



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église Saint-Maximin de Magnac-Laval

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte ou s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation, enfin dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/104023
ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine - Magnac-Laval

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autremontant : _____

Nom ou société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone (obligatoire) : _____

► Je bénéficiai d'une réduction d'impôt

Exemples de dons **80 €** **150 €** **250 €** **500 €**

Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	123 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre